



## Versement forfaitaire – Lettre d'entente n° 264 et modification du message 912

La Régie vous informe du versement forfaitaire relatif à la *Lettre d'entente n° 264* et de la modification apportée au message explicatif **912** en lien avec la *Lettre d'entente n° 245*.

### 1. Versement forfaitaire – Lettre d'entente n° 264

Dans l'expectative d'une nouvelle nomenclature applicable en cabinet privé et à domicile, les parties négociantes ont convenu de verser des montants forfaitaires trimestriels jusqu'au 31 mars 2015, pour compenser le gel de ces tarifs.

Le versement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014 correspond à 4,24 % du tarif des actes payés en cabinet privé et à domicile qui n'ont pas été majorés. Il figurera à votre état de compte du **12 septembre 2014**.

### 2. Modification du message 912 – Lettre d'entente n° 245

◆ MANUEL DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS → ONGLET *MESSAGES EXPLICATIFS*

Le message explicatif **912** est modifié afin de préciser les raisons possibles d'une récupération de la moitié du montant supplémentaire versé, lorsque la prise en charge et le suivi d'un patient n'ont pas été maintenus au moins 12 mois, dans le cadre de la *Lettre d'entente n° 245*.

**912** Conformément à la Lettre d'entente n° 245, la prise en charge et le suivi du patient n'ont pas été maintenus pendant une période minimale de 12 mois suivant la date d'inscription, à la suite d'une de ces situations :

- 1) Le médecin a modifié, au plan géographique, son lieu de pratique;
- 2) Le médecin a modifié volontairement sa pratique;
- 3) Le médecin a pris sa retraite sans que cette décision ait été provoquée par un problème de santé subit ou à une aggravation de son état de santé;
- 4) À la demande du coordonnateur médical ou du comité paritaire.

c. c. Agences commerciales de facturation

**Courriel**

[services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)

**Téléphone**

Québec 418 643-8210  
Montréal 514 873-3480  
Ailleurs 1 800 463-4776

**Télécopieur**

Québec 418 646-9251  
Montréal 514 873-5951

NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE  
DU LUNDI AU VENDREDI,  
DE 8 H 30 À 16 H 30  
(MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)